

ORIGINAL

SECRET N° 24/014 du 13/01/1984
du

portant nomination du Lieutenant Rigobert BABASSANA-BOTOKA en qualité de Directeur du Matériel près la Direction Générale de la Logistique du Ministère de l'Intérieur.

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

AS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

- VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution;
- VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

D.G.B. VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/773 portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Logistique près le Ministère de l'Intérieur;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil de Cabinet entendu,

SECRET

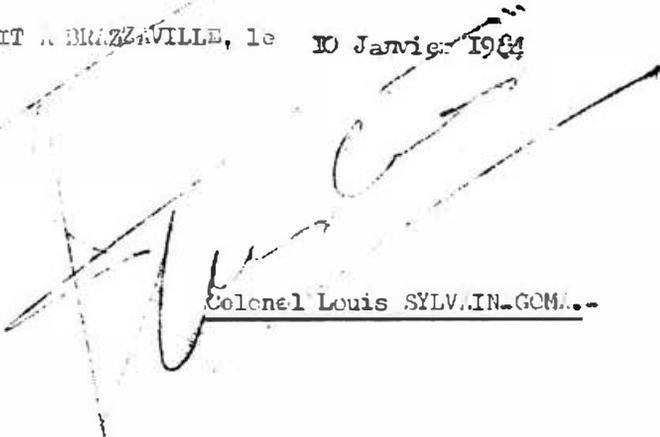
ARTICLE 1er:- Le Lieutenant ^{Rigobert} ~~BOUSSA~~ ~~BOCKA~~, précédemment en service à ~~la Direction~~ Central du Génie est nommé Directeur du Matériel près la Direction Générale de la Logistique du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 :- L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 :- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 10 Janvier 1964

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre des Finances.


Colonel François-Xavier KATALI.-


LEKOUNDZOU-ITIHI-CSETOUMBA.-

X